

Interlocuteurs

Thème :

RÉFÉRENTIEL

Version :

1.1



Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre / <i>Title</i>	Interlocuteurs
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Référentiel
Description / <i>Description</i>	Définition des données descriptives relatives aux interlocuteurs jouant un ou plusieurs rôles dans le domaine de l'eau, du milieu marin et de la biodiversité
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	OFB, OiEau
Date de Création/ <i>Creation date</i>	- 2022-03-11
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2022-03-14
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2022-03-17
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	ODT; PDF
Identifiant / <i>Identifier</i>	urn:sandre:dictionnaire:sa_inc::1.1
Langue / <i>Language</i>	FR
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	1.1

Évolutions 1 => 1.1	
14/03/2021	<ul style="list-style-type: none">- Modification de la définition d'INTERLOCUTEUR (pour ajouter les notions de milieu marin et biodiversité)- Modification de la définition du code alternatif (pour ajouter les notions de milieu marin et biodiversité)

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I. TABLE DES MATIÈRES.....	4
II. AVANT PROPOS.....	6
II.1. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE.....	6
II.2. CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES.....	7
<i>II.2.1. Notations dans le document.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.2. Description des concepts (entités).....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.3. Description des informations (attributs).....</i>	<i>8</i>
<i>II.2.4. Les nomenclatures.....</i>	<i>10</i>
II.3. FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET.....	10
<i>II.3.1. Comment lire le modèle de données ?.....</i>	<i>10</i>
<i>II.3.2. Représentation spatiale d'une entité.....</i>	<i>13</i>
III. INTRODUCTION.....	14
IV. DIAGRAMME DES CLASSES.....	15
V. DICTIONNAIRE DES CLASSES.....	18
V.1. ADRESSE POSTALE.....	18
V.2. CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR.....	19
V.3. COMMUNE.....	19
V.4. CONTACT.....	20
V.5. ENTREPRISE (INSEE).....	21
V.6. ETABLISSEMENT (INSEE).....	21
V.7. INTERLOCUTEUR.....	22
V.8. NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE.....	23
V.9. PARTICULIER.....	24
V.10. PAYS.....	24
V.11. SERVICE D'UN ETABLISSEMENT.....	25
V.12. STRUCTURE (SANS CODE SIRET).....	25
VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	26
VI.1. ADRESSE DU SITE INTERNET DE L'INTERLOCUTEUR.....	26
VI.2. CATÉGORIE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE.....	26
VI.3. CODE NAF DE L'ACTIVITÉ.....	27
VI.4. CODE SIREN DE L'ENTREPRISE.....	27
VI.5. CODE SIRET DE L'ÉTABLISSEMENT.....	28
VI.6. CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR.....	28
VI.7. CODE DE L'INTERLOCUTEUR.....	29
VI.8. CODE DU CONTACT.....	29
VI.9. COMMENTAIRES SUR L'INTERLOCUTEUR.....	29

VI.10. COMPLÉMENT D'ADRESSE (L2)	30
VI.11. COMPLÉMENT D'ADRESSE (L3)	30
VI.12. COURRIEL DU CONTACT	31
VI.13. COURRIEL DU PARTICULIER	31
VI.14. DATE DE CESSATION D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	32
VI.15. DATE DE CRÉATION DE L'ENTREPRISE	32
VI.16. DATE DE CRÉATION DE L'INTERLOCUTEUR	32
VI.17. DATE DE CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT	32
VI.18. DATE DE DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'INTERLOCUTEUR	33
VI.19. DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	33
VI.20. DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT	33
VI.21. DATE DE FIN D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT	33
VI.22. DATE DE NAISSANCE DU PARTICULIER	34
VI.23. DESTINATAIRE DE L'ADRESSE (L1)	34
VI.24. ÉTABLISSEMENT SIÈGE DE L'ENTREPRISE	34
VI.25. ÉTAT DE L'ENTREPRISE	35
VI.26. ÉTAT DE L'INTERLOCUTEUR	35
VI.27. FAX DU CONTACT	36
VI.28. FAX DU PARTICULIER	36
VI.29. FONCTION DU CONTACT	37
VI.30. LIBELLÉ DE L'ACTIVITÉ NAF	37
VI.31. LIEU-DIT OU DISTRIBUTION SPÉCIALE (L5)	37
VI.32. LIGNE D'ACHEMINEMENT POSTAL (L6)	38
VI.33. MNÉMONIQUE DE L'INTERLOCUTEUR	39
VI.34. NOM D'USAGE DU PARTICULIER	39
VI.35. NOM DE FAMILLE DU PARTICULIER	39
VI.36. NOM DE L'ENTREPRISE	39
VI.37. NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	40
VI.38. NOM DE LA STRUCTURE	40
VI.39. NOM DU CONTACT	40
VI.40. NOM DU SERVICE	41
VI.41. NUMÉRO ET LIBELLÉ DANS LA VOIE (L4)	41
VI.42. ORIGINE DU CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR	41
VI.43. PRÉNOM USUEL DU PARTICULIER	42
VI.44. SEXE DU PARTICULIER	42
VI.45. SIGLE DE LA STRUCTURE	42
VI.46. SIGLE DU SERVICE	43
VI.47. STATUT DE L'INTERLOCUTEUR	43
VI.48. STRUCTURE DU CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR	44
VI.49. TYPE D'INTERLOCUTEUR	44
VI.50. TÉLÉPHONE DU CONTACT	44
VI.51. TÉLÉPHONE DU PARTICULIER	45

II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le référentiel des données sur l'eau du SIE. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des systèmes d'information relatifs à l'eau et son environnement. Par conséquent, il facilite le rapportage européen et les passerelles avec d'autres systèmes d'information environnementaux comme celui sur les milieux marins.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le SNDE (Schéma national des données sur l'eau), complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret Décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 et à l'Arrêté du 19 octobre 2018.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau. Les scénarios d'échanges Sandre s'appuient sur ces dictionnaires de données pour permettre à ces acteurs d'échanger librement leurs données.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 <i>Indice composé uniquement d'un nombre réel \geq à 1.0</i>	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta <i>Indice est composé d'un nombre réel $<$ à 1.0 ou bien \geq 1.0 avec la mention « beta »</i>	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités

- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3.Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	C
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	D-H
Heure	Heure	H
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	B
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » 	I

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Surface	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Area
Longueur	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Length
Point	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point pour le <i>Shapefile</i>, - Point le Mif/Mid, - GM_POINT (ISO 19136) par défaut. 	GM_POINT
Polyligne	<p>Géométrie définie par une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polyligne pour le <i>Shapefile</i>, - Polyligne pour le Mif/Mid, - GM_CURVE (ISO 19136) par défaut. 	GM_CURVE
Polygone	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygone pour le <i>Shapefile</i>, - Polygone pour le Mif/Mid, - GM_Surface (ISO 19136) par défaut. 	GM_SURFACE
MultiPolygone	<p>Géométrie définie par des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygones pour le <i>Shapefile</i>, - Polygones pour le Mif/Mid, - GM_MultiSurface (ISO 19136) par défaut. 	GM_MULTISURFACE
Primitive	Géométrie indéfinie de type : GM_SURFACE ou GM_CURVE ou GM_POINT...	GM_PRIMITIVE

II.2.4. Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

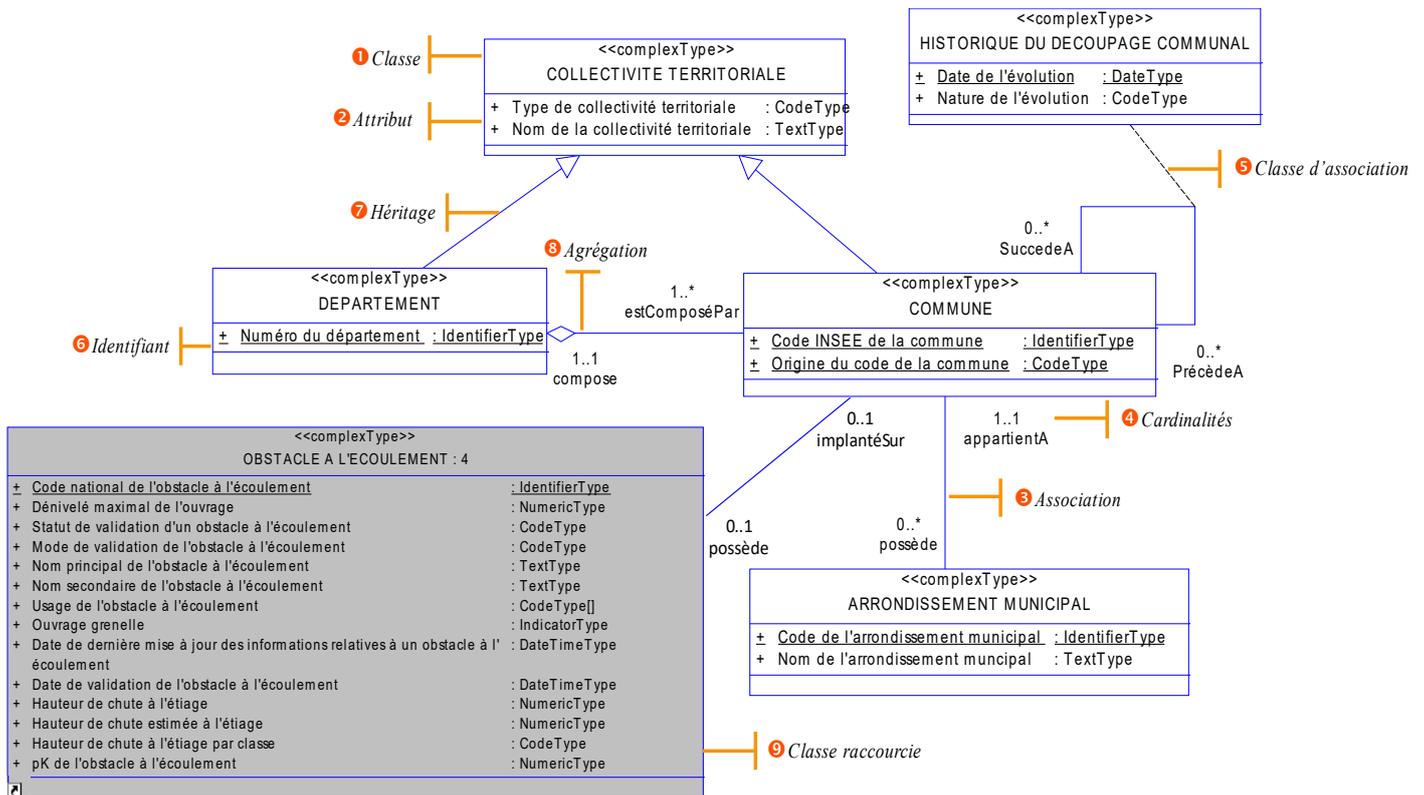
II.3. Formalisme du modèle orienté objet

Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1. Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :



Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	L'attribut est indiqué dans la case Classe. Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut

N°	Élément	Description	Représentation
			<i>souligné).</i>
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes. Elle est définie par ses rôles et ses cardinalités.	<i>Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.</i>
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	<i>Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.</i>
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	<i>La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.</i>
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	<i>Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.</i>
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	<i>L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.</i>
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	<i>Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.</i>
9	Classe raccourcie	Une classe raccourcie est une classe qui provient d'un autre dictionnaire.	<i>Une classe raccourcie est représentée par un rectangle en gris et possède une petite flèche dans le coin gauche.</i>

II.3.2.Représentation spatiale d'une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

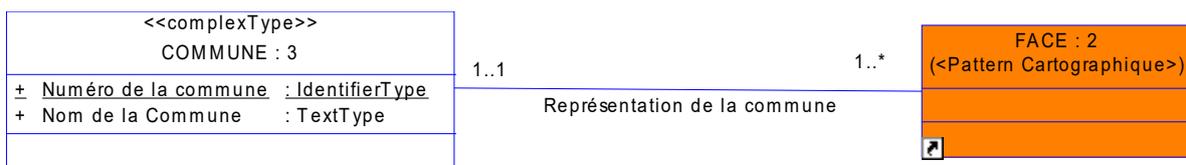
Les modèles de données du Sandre utilisent deux manière de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique. Trois classes de primitives géométriques ont été créées :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

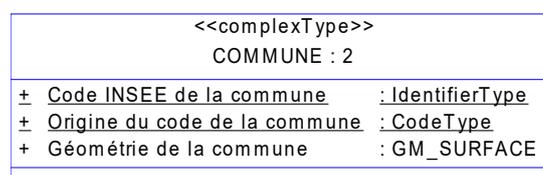
La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



III.INTRODUCTION

Le thème **Référentiel** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	x
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	x Dictionnaire des interlocuteurs
	Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	x

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

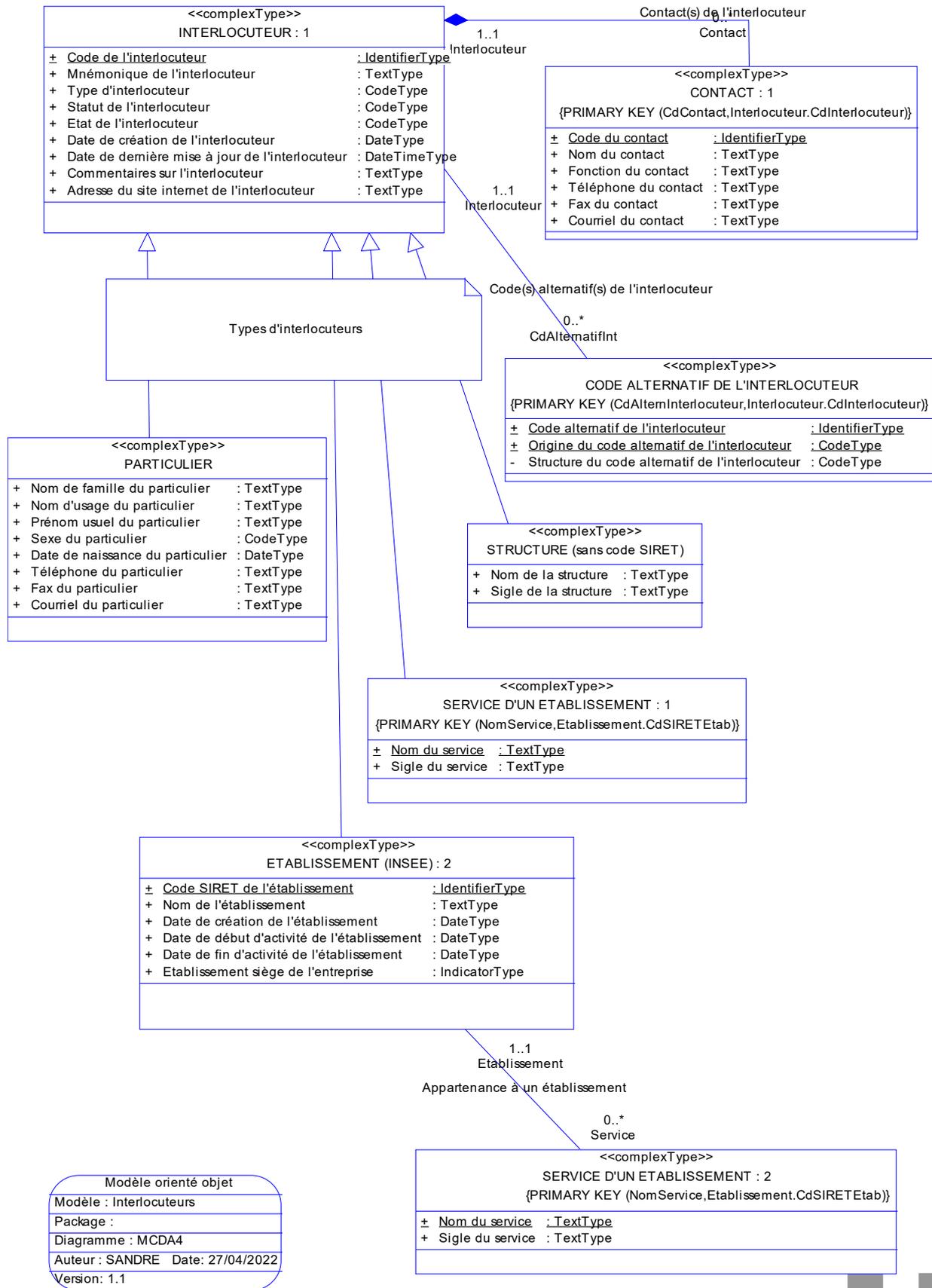
Espaces de nommage :

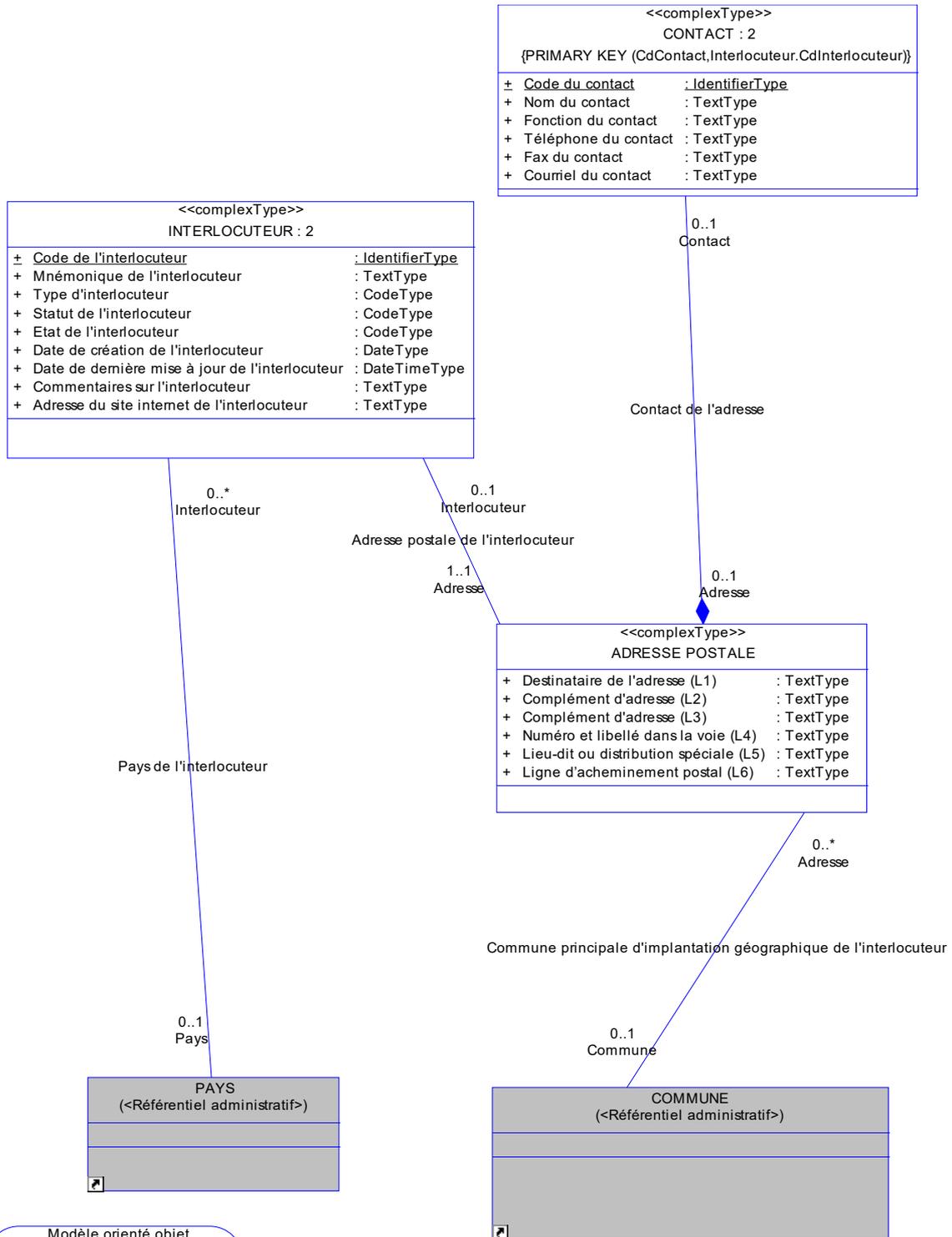
Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_inc	http://xml.sandre.eaufrance.fr/inc/	Interlocuteurs
	1.1	
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/4Référentiel administratif	

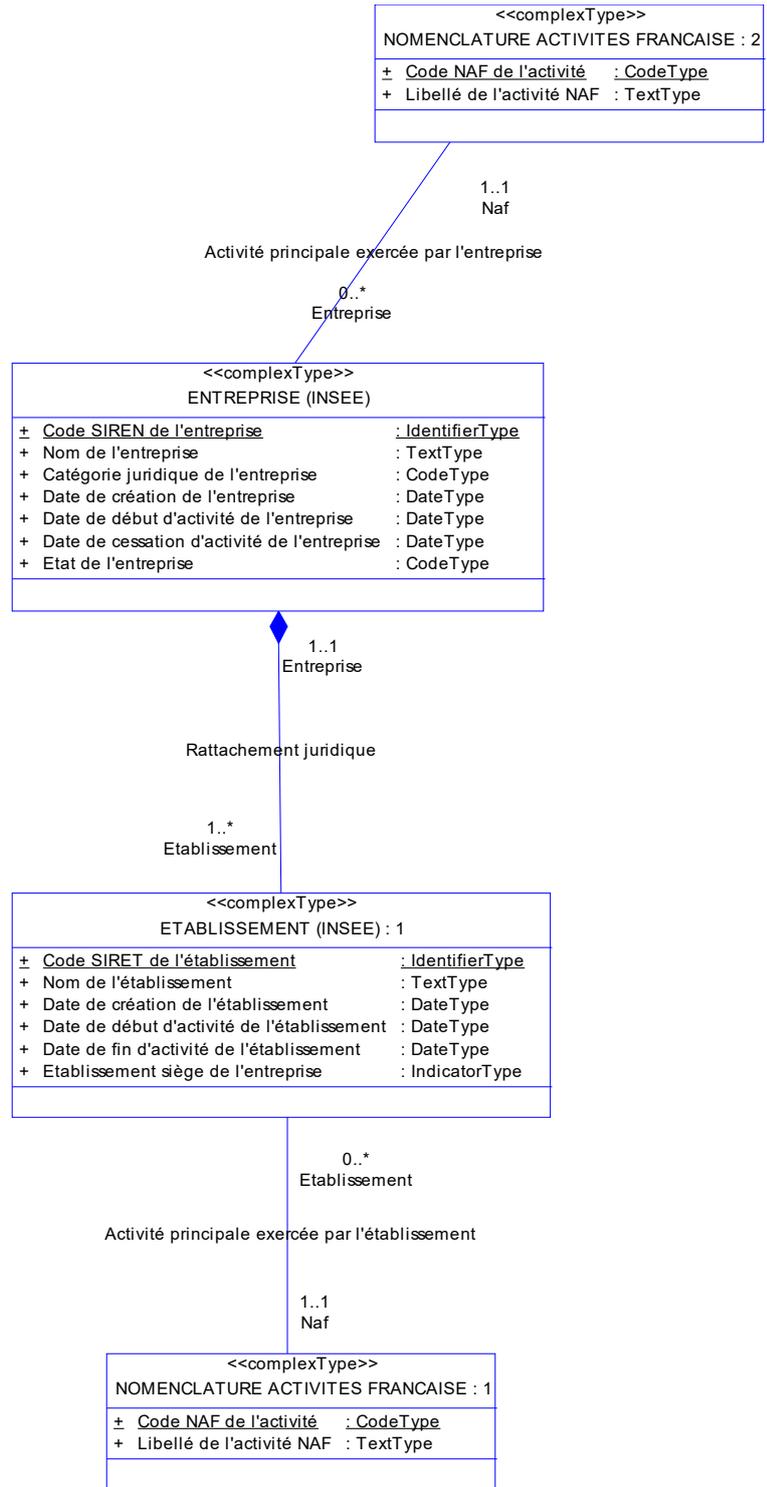
Le document actuel est la version 1.1 et constitue un document Validé.

IV. DIAGRAMME DES CLASSES





Modèle orienté objet
 Modèle : Interlocuteurs
 Package :
 Diagramme : MCDA4
 Auteur : SANDRE Date: 27/04/2022
 Version: 1.1



Modèle orienté objet	
Modèle :	Interlocuteurs
Package :	
Diagramme :	MCDA4
Auteur :	SANDRE Date: 27/04/2022
Version :	1.1

V. DICTIONNAIRE DES CLASSES

V.1. ADRESSE POSTALE

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Adresse>**
- **Définition :**

Une adresse est un repère géographique. Elle appartient au patrimoine collectif et individuel.

L'adresse est l'unique lien entre l'émetteur et le destinataire d'un envoi.

Elle permet d'acheminer un service ou un produit en un lieu, qu'elle identifie. L'adresse est en effet le moyen utilisé pour localiser un lieu d'habitation ou de résidence, une boîte postale, un lieu de travail...

L'adresse en France est définie par les règles de la norme AFNOR XP Z10-011.

L'adresse postale, telle que la décrit la norme AFNOR est l'ensemble des informations fournies par le client émetteur et nécessaires à la remise du courrier au client destinataire sans recherche ni équivoque dans le cadre des prestations offertes par l'opérateur postal.

L'adresse postale associe deux types d'informations :

- des informations nominatives (privées), permettant d'atteindre personnellement et nommément chaque personne,
- des informations géographiques (publiques), permettant d'identifier le point de contact et de distribution.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Destinataire de l'adresse (L1) (0,1)
 - Complément d'adresse (L2) (0,1)
 - Complément d'adresse (L3) (0,1)
 - Numéro et libellé dans la voie (L4) (0,1)
 - Lieu-dit ou distribution spéciale (L5) (0,1)
 - Ligne d'acheminement postal (L6) (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - Commune (0,1) COMMUNE
 - Contact (0,1) CONTACT
 - Interlocuteur (0,1) INTERLOCUTEUR

V.2. CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR

➤ **Nom de balise XML :** <sa_inc:CdAlternatifInt>

➤ **Définition :**

Identifiants attribués à un interlocuteur au sein des systèmes d'information de certains acteurs (ex: agences de l'eau, BRGM, Ifremer, ...) et permettant d'établir une correspondance avec le code national de ce même interlocuteur.

Chaque identification alternative est caractérisée par le couple d'attributs uniques:

- code alternatif de l'interlocuteur
- origine du code alternatif de l'interlocuteur.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code alternatif de l'interlocuteur (1,1)
- Origine du code alternatif de l'interlocuteur (1,1)
- Structure du code alternatif de l'interlocuteur (1,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- Interlocuteur (1,1) INTERLOCUTEUR

V.3. COMMUNE

➤ **Nom de balise XML :** <sa_com:Commune>

➤ **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

Ce concept de COMMUNE est également utilisé pour gérer les communes des pays frontaliers à des fins de gestion de données. Le nom du concept se rapportant à la plus petite subdivision administrative varie selon les pays.

exemple:

pour l'Espagne "municipio" dont les codes sont attribués par l'INE.

pour l'Italie "comune" dont les codes sont attribués par l'ISTAT.

pour la Belgique "commune" dont les codes sont attribués par l'INS

pour l'Allemagne "gemeinde" dont les codes sont attribués par l'AGS.

pour les Pays-Bas "gemeente" dont les codes sont attribués par le GEM.

pour la Suisse "kommun" dont les codes sont attribués par l'OFS

pour le Luxembourg "commune" dont les codes sont attribués par le STATEC

V.4. CONTACT

➤ **Nom de balise XML : <sa_inc:Contact>**

➤ **Définition :**

Tout utilisateur de la liste nationale de référence des interlocuteurs peut dresser pour ses propres besoins une liste de personnes physiques ou 'contacts' représentant l'interlocuteur dans le cadre d'une ou plusieurs fonctions (Directeur général, Directeur de laboratoire, responsable administratif, correspondant technique, ...)

La liste des contacts n'est pas gérée au niveau national. Il s'agit d'un outil (en termes de modélisation) mis à disposition par le SANDRE à l'ensemble des producteurs qui seront responsables des listes qu'ils gèrent en interne à leur organisation.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code du contact (1,1)
- Nom du contact (0,1)
- Fonction du contact (0,1)
- Téléphone du contact (0,1)
- Fax du contact (0,1)
- Courriel du contact (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- Adresse (0,1) ADRESSE POSTALE
- Interlocuteur (1,1) INTERLOCUTEUR

V.5. ENTREPRISE (INSEE)

➤ **Nom de balise XML : <sa_inc:Entreprise>**

➤ **Définition :**

Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Il existe deux grandes catégories (ou familles) :

* l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (commerçant, artisan, profession libérale);

* l'entreprise dite personne morale (société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)).

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code SIREN de l'entreprise (1,1)
- Nom de l'entreprise (0,1)
- Catégorie juridique de l'entreprise (0,1)
- Date de création de l'entreprise (0,1)
- Date de début d'activité de l'entreprise (0,1)
- Date de cessation d'activité de l'entreprise (0,1)
- Etat de l'entreprise (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- Naf (1,1) NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE
- Etablissement (1,n) ETABLISSEMENT (INSEE)

V.6. ETABLISSEMENT (INSEE)

➤ **Nom de balise XML : <sa_inc:Etablissement>**

➤ **Définition :**

Un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier...).

Bien que cette définition officielle accorde une importance à la localisation géographique des établissements, ce qui importe le plus pour la définition de ce type d'interlocuteur sont les termes « d'unité individualisée dépendant juridiquement d'une entreprise »

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code SIRET de l'établissement (1,1)
 - Nom de l'établissement (0,1)
 - Date de création de l'établissement (0,1)
 - Date de début d'activité de l'établissement (0,1)
 - Date de fin d'activité de l'établissement (0,1)
 - Etablissement siège de l'entreprise (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - Entreprise (1,1) ENTREPRISE (INSEE)
 - Naf (1,1) NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE
 - Service (0,n) SERVICE D'UN ETABLISSEMENT

- **Cette entité hérite de :**
 - INTERLOCUTEUR

V.7. INTERLOCUTEUR

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Interlocuteur>**
- **Définition :**

De manière générale, un interlocuteur est une personne physique ou morale ayant un ou plusieurs rôles en rapport direct ou indirect avec les domaines de l'eau, du milieu marin et de la biodiversité et dont il s'avère nécessaire de connaître son identité à des fins réglementaires ou techniques.

En application du Code de l'Environnement, sont en particulier considérées comme interlocuteurs ou usagers de l'eau et des milieux aquatiques les personnes physiques ou morales, publiques ou privées :
qui assurent la maîtrise d'ouvrage d'actions territorialisées de mise en œuvre des programmes de mesures auxquelles les agences de l'eau apportent directement des concours financiers
qui sont susceptibles d'être assujetties aux redevances
qui facturent ou collectent les redevances
auxquelles, dans les départements d'outre-mer, les offices de l'eau apportent directement des concours financiers, en application des dispositions du c du I de l'article L. 213-13 du même code ;
qui facturent ou collectent la redevance mentionnée à l'article L. 213-14-1 du même code ;
qui réalisent une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à autorisation ou à déclaration, ou qui adressent une demande ou une déclaration au préfet du département ou des départements où ils doivent être réalisés ;
qui, propriétaires ou utilisateurs d'un dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique, déclarent ce dispositif en application de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales ;

D'autres interlocuteurs peuvent être présents dans la liste de référence des interlocuteurs tels que les laboratoires d'analyses, etc.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code de l'interlocuteur (1,1)
 - Mnémonique de l'interlocuteur (0,1)
 - Type d'interlocuteur (0,1)
 - Statut de l'interlocuteur (0,1)
 - Etat de l'interlocuteur (0,1)
 - Date de création de l'interlocuteur (0,1)
 - Date de dernière mise à jour de l'interlocuteur (0,1)
 - Commentaires sur l'interlocuteur (0,1)
 - Adresse du site internet de l'interlocuteur (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - Adresse (1,1) ADRESSE POSTALE
 - Pays (0,1) PAYS
 - Contact (0,n) CONTACT
 - CdAlternatifInt (0,n) CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR

- **Cette entité est héritée par :**
 - STRUCTURE (sans code SIRET)
 - PARTICULIER
 - ETABLISSEMENT (INSEE)
 - SERVICE D'UN ETABLISSEMENT

V.8. NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Naf>**
- **Définition :**

La nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003) est la nouvelle nomenclature statistique nationale d'activités qui se substitue depuis le 1er janvier 2003 à la NAF de 1993. La NAF rév. 1 reprend tous les niveaux de la NACE rév. 1.1 (nomenclature d'activités de la communauté européenne) et y ajoute un niveau national qui éclate (ou non) les classes de la NACE (niveau le plus détaillé) pour tenir compte des spécificités et des habitudes nationales. La NAF rév. 1 a été approuvée par la CNAP (Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits) en avril 2002. Elle fait l'objet d'un décret commun avec la classification des produits française (CPF rév. 1) qui oblige l'ensemble des organismes publics à utiliser la nomenclature (ou ses dérivées) dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études (décret n° 2002-1622 du 31 décembre 2002 paru au JO du 1er janvier 2003). (source: INSEE)

L'activité principale exercée (APE) est déterminée en fonction de la ventilation des différentes activités de l'entreprise. Comme la valeur ajoutée des différentes branches d'activité est souvent difficile à déterminer à partir des enquêtes statistiques, c'est la ventilation du chiffre d'affaires ou des effectifs selon les branches qui est utilisée comme critère de détermination (définition INSEE). Le code attribué par l'Insee, est déterminé à partir du niveau le plus détaillé de la NAF, c'est-à-dire la classe.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code NAF de l'activité (1,1)
 - Libellé de l'activité NAF (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - Etablissement (0,n) ETABLISSEMENT (INSEE)
 - Entreprise (0,n) ENTREPRISE (INSEE)

V.9. PARTICULIER

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Particulier>**
- **Définition :**

Un particulier est un type d'interlocuteur correspondant à une personne physique humaine, titulaire de droits et d'obligations et caractérisé par une identité civile.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Nom de famille du particulier (0,1)
 - Nom d'usage du particulier (0,1)
 - Prénom usuel du particulier (0,1)
 - Sexe du particulier (0,1)
 - Date de naissance du particulier (0,1)
 - Téléphone du particulier (0,1)
 - Fax du particulier (0,1)
 - Courriel du particulier (0,1)

- **Cette entité hérite de :**
 - INTERLOCUTEUR

V.10. PAYS

- **Nom de balise XML : <sa_com:Pays>**
- **Définition :**

Territoire d'une nation délimitée par des frontières et constituant une entité géographique.

V.11.SERVICE D'UN ETABLISSEMENT

➤ **Nom de balise XML : <sa_inc:Service>**

➤ **Définition :**

Un service est un type d'interlocuteur correspondant à une structure ou une unité fonctionnelle d'un établissement au sens défini par l'INSEE, et pour lequel il s'avère nécessaire de l'identifier à part entière, afin de permettre par exemple les flux d'échanges de données entre différents services d'un même établissement.

Lors de sa création, un service doit obligatoirement être rattaché à un établissement répertorié dans le jeu de données de référence des interlocuteurs

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Nom du service (1,1)
- Sigle du service (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- Etablissement (1,1) ETABLISSEMENT (INSEE)

➤ **Cette entité hérite de :**

- INTERLOCUTEUR

V.12.STRUCTURE (sans code SIRET)

➤ **Nom de balise XML : <sa_inc:Structure>**

➤ **Définition :**

Type d'interlocuteur comportant les personnes morales n'étant pas identifiées par un code SIRET au sein du répertoire SIRENE de l'INSEE.

Il peut s'agir de consortium ou groupements d'entreprise mettant en commun des ressources ou des compétences pour mener un projet ou un programme de manière synergique (Exemple : AQUAREF, Pôle,MISE, SANDRE).

Les établissements ou entreprises implantés à l'étranger, de statut public ou privé, entrent également dans cette catégorie.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Nom de la structure (0,1)
- Sigle de la structure (0,1)

➤ **Cette entité hérite de :**

- INTERLOCUTEUR

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. Adresse du site internet de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:WebInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** I
- **Définition :**

Adresse URL du site internet de l'interlocuteur

VI.2. Catégorie juridique de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CatJurEntr>
- **Nom de la classe :** ENTREPRISE (INSEE)
- **Format :** C
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

La nomenclature des catégories juridiques retenue dans SIRENE®, répertoire officiel d'immatriculation des entreprises et des établissements, a été élaborée sous l'égide du comité interministériel SIRENE®.

C'est une nomenclature à vocation interadministrative, utilisée aussi dans la gestion du Registre du Commerce et des Sociétés. Elle sert de référence aux Centres de Formalités des Entreprises (cf.E) pour recueillir les déclarations des entreprises.

Cette nomenclature comporte trois niveaux :

* Le niveau I : ce niveau, le plus agrégé comporte 9 positions codifiées de 1 à 9 et définissant les grandes familles de formes juridiques.

* Le niveau II : ce niveau, codifié à 2 caractères numériques, comporte 45 positions définissant des catégories juridiques par rapport aux critères juridiques fondamentaux du droit.

* Le niveau III : ce niveau, comportant 256 positions codifiées à 4 chiffres permet de préciser la catégorie juridique en tenant compte de la spécificité des dispositions juridiques concernant les unités concernées.

La nomenclature de niveau III est définie au sein de la nomenclature n°606.

<https://id.eafrance.fr/nsa/606>

VI.3.Code NAF de l'activité

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CodeNAF>
- **Nom de la classe :** NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE
- **Format :** C
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

Le code NAF est un identifiant attribué par l'INSEE pour chaque activité. La NAF comporte cinq niveaux : 17 sections, 31 sous-sections, 62 divisions, 224 groupes, et 712 classes respectivement par niveau. La codification est hiérarchique.

Les sections sont codifiées par une lettre. Les sous-sections sont codifiées par une deux lettres, la première lettre correspondant à la section auquel est associé la sous-section.

Les divisions sont codifiées par deux chiffres indépendants de la codification précédente. Les sous-divisions sont codifiées par la concaténation de la division, d'un « . » et d'un chiffre. Les classes sont codifiées par la concaténation de la sous-division et d'une lettre en dernière position.

Par exemple,

D à Industrie manufacturière

DA à Industries agricoles et alimentaires

15à Industries alimentaires

15.1 Industrie des viandes

15.1E Préparation industrielle de produits à base de viandes

La codification est sous la responsabilité de l'INSEE et est disponible à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°587. <https://id.eaufrance.fr/nsa/587>

VI.4.Code SIREN de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CdSIRENEntr>
- **Nom de la classe :** ENTREPRISE (INSEE)
- **Format :** C
- **Longueur :** 9
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'INSEE.

C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics où celui-ci commence obligatoirement par 1 ou 2). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise.

Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, dissolution pour une personne morale).

VI.5.Code SIRET de l'établissement

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CdSIRETEtab>
- **Nom de la classe :** ETABLISSEMENT (INSEE)
- **Format :** [C](#)
- **Longueur :** 14
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Le numéro SIRET est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement par l'INSEE.

Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro SIREN de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement.

VI.6.Code alternatif de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CdAlternInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR
- **Format :** [C](#)
- **Longueur :** 25
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Identifiant ayant été attribué à un interlocuteur par l'organisme désigné dans l'attribut "Origine du code de l'interlocuteur".

Ce code alternatif permet d'établir une correspondance provisoire entre le code national d'un interlocuteur présent dans la liste de référence nationale des interlocuteurs et les codes attribués par chaque organisme au sein de leur système d'information.

VI.7.Code de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CdInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** C
- **Longueur :** 25
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Code attribué à l'interlocuteur dans le jeu de données de référence des interlocuteurs.

VI.8.Code du contact

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CdContact>
- **Nom de la classe :** CONTACT
- **Format :** C
- **Longueur :** 3
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Numéro d'ordre attribué à chaque contact pour un interlocuteur.

Le numéro du contact relève de la responsabilité de l'organisme ayant saisi les informations, gestionnaire de la liste des contacts.

VI.9.Commentaires sur l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:ComInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** I
- **Définition :**

Ensemble des informations complémentaires relatif à un interlocuteur donné qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance de l'utilisateur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche descriptive.

VI.10.Complément d'adresse (L2)

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Compl2Adresse>**
- **Nom de la classe : ADRESSE POSTALE**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 38**
- **Définition :**

Les compléments d'adresse identifient le point de remise.

Les compléments d'adresse permettent de d'indiquer le point de remise exact d'un courrier : ils donnent en effet des informations précises et souvent déterminantes dans la phase finale de distribution du courrier, tel que le numéro d'un bâtiment ou d'un étage..

Une adresse complète va permettre à un facteur de distribuer le courrier de manière plus efficace, et ainsi de limiter le risque de PND (pli non distribuable)

Les éléments situés à l'intérieur d'un bâtiment :

Les compléments d'adresse qui correspondent à des éléments situés à l'intérieur d'un bâtiment doivent apparaître en ligne 2 de l'adresse :

- numéro d'appartement
- boîte à lettres
- étage
- couloir
- escalier

VI.11.Complément d'adresse (L3)

- **Nom de balise XML : <sa_inc:Compl3Adresse>**
- **Nom de la classe : ADRESSE POSTALE**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 38**
- **Définition :**

Les compléments d'adresse identifient le point de remise.

Les compléments d'adresse permettent de d'indiquer le point de remise exact d'un courrier : ils donnent en effet des informations précises et souvent déterminantes dans la phase finale de distribution du courrier, tel que le numéro d'un bâtiment ou d'un étage..

Une adresse complète va permettre à un facteur de distribuer le courrier de manière plus efficace, et ainsi de limiter le risque de PND (pli non distribuable)

Les éléments situés à l'extérieur d'un bâtiment:

Les compléments d'adresse qui correspondent à des éléments situés à l'extérieur d'un bâtiment doivent apparaître en ligne 3 de l'adresse :

- Bâtiment
- entrée
- résidence
- lotissement

VI.12.Courriel du contact

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CourrielContact>
- **Nom de la classe :** CONTACT
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 70
- **Définition :**

Adresse électronique complète du contact exprimée dans le format d'origine "X@Y.Z".

Le courriel du contact relève de la responsabilité de l'organisme ayant saisi les informations, gestionnaire de la liste des contacts.

VI.13.Courriel du particulier

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:CourrielParticulier>
- **Nom de la classe :** PARTICULIER
- **Format :** I
- **Définition :**

Adresse électronique complète de l'interlocuteur exprimée dans le format d'origine "X@Y.Z".

Le courriel du contact relève de la responsabilité de l'organisme ayant saisi les informations, gestionnaire de la liste de référence des interlocuteurs.

VI.14.Date de cessation d'activité de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateFinActEntr>
- **Nom de la classe :** ENTREPRISE (INSEE)
- **Format :** [D](#)
- **Définition :**

Date au jour près à partir de laquelle cesse l'activité de l'entreprise

VI.15.Date de création de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateCreEntr>
- **Nom de la classe :** ENTREPRISE (INSEE)
- **Format :** [D](#)
- **Définition :**

Date à laquelle une entreprise a été créée dans le répertoire SIRENE de l'INSEE.

VI.16.Date de création de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateCreInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** [D](#)
- **Définition :**

Date au jour près à laquelle l'interlocuteur en question a été enregistré dans le jeu de données de référence des interlocuteurs.

VI.17.Date de création de l'établissement

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateCreEtab>
- **Nom de la classe :** ETABLISSEMENT (INSEE)
- **Format :** [D](#)
- **Définition :**

Date à laquelle un établissement d'une entreprise a été créée dans le répertoire SIRENE de l'INSEE.

Même en cas de réactivation d'un établissement, cette variable garde la date de création initiale de l'établissement au répertoire.

VI.18.Date de dernière mise à jour de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateMAJInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** D-H
- **Définition :**

Date de dernière mise à jour de l'ensemble des informations descriptives de l'interlocuteur

VI.19.Date de début d'activité de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateDebActEntr>
- **Nom de la classe :** ENTREPRISE (INSEE)
- **Format :** D
- **Définition :**

Date au jour près à partie de laquelle débute l'activité de l'entreprise

VI.20.Date de début d'activité de l'établissement

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateDebActEtab>
- **Nom de la classe :** ETABLISSEMENT (INSEE)
- **Format :** D
- **Définition :**

Date au jour près à partir de laquelle l'activité de l'établissement débute ou reprend.

VI.21.Date de fin d'activité de l'établissement

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DateFinActEtab>
- **Nom de la classe :** ETABLISSEMENT (INSEE)
- **Format :** D
- **Définition :**

Date au jour près à partir de laquelle l'activité de l'établissement cesse.

VI.22.Date de naissance du particulier

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DNParticulier>
- **Nom de la classe :** PARTICULIER
- **Format :** D
- **Définition :**

Date de naissance de la personne à des fins d'identification de cette personne.

VI.23.Destinataire de l'adresse (L1)

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:DestinataireAdresse>
- **Nom de la classe :** ADRESSE POSTALE
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 38
- **Définition :**

Cet attribut désigne selon la norme XP le destinataire figurant en première ligne de l'adresse postale. C'est la raison sociale pour une personne morale ou la civilité, le nom d'usage et le prénom pour l'entrepreneur individuel.

Cette attribut est construit :

- pour les personnes morales par la raison sociale de l'entreprise, condensée sur 38 caractères

Attention : ne pas confondre avec l'identité d'un destinataire à l'intérieur d'une entreprise qui doit figurer en ligne 2 de l'adresse géopostale

- pour les entrepreneurs individuels par la civilité en toutes lettres, le nom d'usage et le prénom de l'entrepreneur individuel. Le nom d'usage est le nom qu'a déclaré vouloir utiliser l'entrepreneur : il peut s'agir du nom patronymique mais aussi du nom de conjoint ou d'un pseudonyme.

VI.24.Etablissement siège de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:EtabSiege>
- **Nom de la classe :** ETABLISSEMENT (INSEE)
- **Format :** I
- **Définition :**

Un siège est un établissement qui a la qualité d'établissement principal. C'est le lieu où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'entreprise.

Un siège social est défini seulement pour les personnes morales. Dans ce cas, chaque entreprise a un seul établissement siège. Pour une entreprise qui possède un seul établissement, celui-ci est aussi le siège.

VI.25.Etat de l'entreprise

- **Nom de balise XML : <sa_inc:EtatEntr>**
- **Nom de la classe : ENTREPRISE (INSEE)**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Une entreprise peut :

* être active tant qu'elle n'a pas déclaré sa cessation, même si elle n'a plus d'établissements en activité. La date affichée est la date réelle de prise d'activité.

* être cessée. La date affichée correspond à la date de la cessation juridique de l'entité légale.

* être inscrite sans activité. L'entreprise a demandé sa création au répertoire mais n'a pas encore démarré son activité. Son activité principale est "0000Z".

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°610.

<https://id.eaufrance.fr/nsa/610>

VI.26.Etat de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML : <sa_inc:EtatInterlocuteur>**
- **Nom de la classe : INTERLOCUTEUR**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Un interlocuteur est :

* actif tant qu'il n'a pas déclaré sa fermeture.

* inactif lors de la déclaration de cessation d'activité à cette adresse

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°727.

<https://id.eaufrance.fr/nsa/727>

VI.27.Fax du contact

- **Nom de balise XML : <sa_inc:FaxContact>**
- **Nom de la classe : CONTACT**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Numéro de télécopie complet du contact (avec code des pays pour l'international ou les DOM) exprimé dans le format d'origine.

Le fax du contact relève de la responsabilité de l'organisme ayant saisi les informations, gestionnaire de la liste des contacts.

L'écriture des numéros de téléphone est régie par diverses normes internationales émises par l'Union internationale des télécommunications (principalement les recommandations UIT-T E.122, E.123 et E.126).

Dans la pratique cependant, lesdites normes posent diverses difficultés, notamment quant aux présentations recommandées. C'est la raison pour laquelle, par souci de simplification, les instances de l'Union européenne se sont accordées pour une présentation uniforme dans toutes les langues de l'Union selon les principes suivants:

1) indiquer le numéro dans sa transcription internationale à savoir:

- préfixe du pays précédé du signe «+» (sans espace), indiquant la nécessité d'ajouter le préfixe international;
- numéro complet (y compris le préfixe interurbain quand il y a lieu) présenté en un seul bloc sans espaces et séparé du préfixe du pays par une espace: +33 140633900
- numéro de poste éventuel présenté en un seul bloc et séparé du numéro principal par un trait d'union: +32 22202020-43657

VI.28.Fax du particulier

- **Nom de balise XML : <sa_inc:FaxParticulier>**
- **Nom de la classe : PARTICULIER**
- **Format : I**
- **Définition :**

Numéro de fax complet du particulier (avec code des pays pour l'international ou les DOM) exprimé dans le format d'origine.

L'écriture des numéros de téléphone est régie par diverses normes internationales émises par l'Union internationale des télécommunications (principalement les recommandations UIT-T E.122, E.123 et E.126).

Dans la pratique cependant, lesdites normes posent diverses difficultés, notamment quant aux présentations recommandées. C'est la raison pour laquelle, par souci de simplification, les instances de l'Union

européenne se sont accordées pour une présentation uniforme dans toutes les langues de l'Union selon les principes suivants:

1) indiquer le numéro dans sa transcription internationale à savoir:

- préfixe du pays précédé du signe «+» (sans espace), indiquant la nécessité d'ajouter le préfixe international;
- numéro complet (y compris le préfixe interurbain quand il y a lieu) présenté en un seul bloc sans espaces et séparé du préfixe du pays par une espace: +33 140633900
- numéro de poste éventuel présenté en un seul bloc et séparé du numéro principal par un trait d'union: +32 22202020-43657

VI.29.Fonction du contact

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:FonctionContact>
- **Nom de la classe :** CONTACT
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Rôle tenu par le contact pour l'intervenant dans ses relations avec ses partenaires.

La liste des fonctions du contact relève de la responsabilité de l'organisme ayant saisi les informations, gestionnaire de la liste des contacts.

VI.30.Libellé de l'activité NAF

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:LbNAF>
- **Nom de la classe :** NOMENCLATURE ACTIVITES FRANCAISE
- **Format :** I
- **Définition :**

Le libellé de l'activité NAF est le texte explicatif décrivant l'activité d'un établissement. Ce texte est attribué par l'INSEE selon la liste décrite à l'adresse Internet suivante : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

VI.31.Lieu-dit ou distribution spéciale (L5)

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:LieuDitAdresse>
- **Nom de la classe :** ADRESSE POSTALE
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 38
- **Définition :**

Attribut relatif à la ligne 5 de la norme AFNOR XPZ 10-011. Il comporte soit:

- Le lieu dit, donnée indispensable à la distribution du courrier, notamment là où il n'y a pas de voie dénommée en raison, le plus souvent, du nombre futile de résidences.

- la mention spéciale de distribution telle que la boîte postale (BP), la mention TSA (Tri Service Arrivée), la mention CS (Course Spéciale), la mention T (Autorisation).

VI.32.Ligne d'acheminement postal (L6)

- **Nom de balise XML : <sa_inc:LgAcheAdresse>**
- **Nom de la classe : ADRESSE POSTALE**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 38**
- **Définition :**

Attribut relatif à la ligne 6 de la norme AFNOR XPZ 10-011. Il correspond soit :

- au code postal et au libellé de la localité
- au code postal et au libellé du bureau distributeur
- au code CEDEX et au libellé du CEDEX

Le code postal et le code CEDEX sont des éléments postaux permettant de préciser le bureau qui assure la distribution du courrier. Il s'agit de données d'organisation postale qui doivent être utilisées en l'état.

Le code postal est composé de 5 chiffres :

- les 2 ou 3 premiers sont les numéros minéralogiques du département : 2 chiffres pour la métropole et 3 chiffres pour les DOM.
- les 2 ou 3 chiffres suivants correspondent à une série donnée par La Poste : 2 chiffres pour les DOM et 3 chiffres pour la métropole.

Le code CEDEX est composé de 5 chiffres :

- les 2 ou 3 premiers sont les numéros minéralogiques du département,
- pour La Poste aux Armées, le Code Postal commence par 00,
- pour Monaco et les TOM ce code est 98,
- les 2 ou 3 chiffres suivants correspondent à une série gérée par un bureau CEDEX

VI.33.Mnémonique de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:MnInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** [C](#)
- **Longueur maximale :** 35
- **Définition :**

Le mnémonique de l'interlocuteur est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

VI.34.Nom d'usage du particulier

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:NUParticulier>
- **Nom de la classe :** PARTICULIER
- **Format :** [C](#)
- **Longueur maximale :** 100
- **Définition :**

Le nom d'usage est, en France, le nom d'une personne physique qui fait usage du nom d'un tiers, selon les conditions définies par la circulaire du Premier ministre du 26 juin 1986. (source: wikipedia)

VI.35.Nom de famille du particulier

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:NFParticulier>
- **Nom de la classe :** PARTICULIER
- **Format :** [C](#)
- **Longueur maximale :** 100
- **Définition :**

Mot attribué à une famille pour la distinguer des autres familles composant un groupe social.

VI.36.Nom de l'entreprise

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:NomEntr>
- **Nom de la classe :** ENTREPRISE (INSEE)
- **Format :** [C](#)
- **Longueur maximale :** 115
- **Définition :**

Appellation de l'entreprise

VI.37.Nom de l'établissement

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:NomEtab>
- **Nom de la classe :** ETABLISSEMENT (INSEE)
- **Format :** **C**
- **Longueur maximale :** 115
- **Définition :**

Appellation de l'établissement

VI.38.Nom de la structure

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:NomStructure>
- **Nom de la classe :** STRUCTURE (sans code SIRET)
- **Format :** **C**
- **Longueur maximale :** 115
- **Définition :**

Appellation littérale complète de la structure.

VI.39.Nom du contact

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:NomContact>
- **Nom de la classe :** CONTACT
- **Format :** **T**
- **Définition :**

Nom de la personne physique agissant en tant que contact pour un interlocuteur et pour une ou plusieurs fonctions données.

Le nom du contact relève de la responsabilité de l'organisme ayant saisi les informations, gestionnaire de la liste des contacts.

VI.40.Nom du service

- **Nom de balise XML : <sa_inc:NomService>**
- **Nom de la classe : SERVICE D'UN ETABLISSEMENT**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 115**
- **Définition :**

Nom donné à une unité ou une structure rattachée à un unique intervenant sur le plan de l'organisation du travail, et exerçant un ensemble de tâches spécifiques.

La notion de service interne apparaît dès lors qu'un intervenant définit explicitement son mode d'organisation ainsi que la répartition des moyens humains et matériels en plusieurs unités distinctes.

Cette information permet de préciser davantage l'identité des intervenants mis en jeu.

VI.41.Numéro et libellé dans la voie (L4)

- **Nom de balise XML : <sa_inc:NumLbVoieAdresse>**
- **Nom de la classe : ADRESSE POSTALE**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 38**
- **Définition :**

Attribut comportant le numéro dans la voie, l'indicateur éventuel de répétition (Bis, Ter...), le type de voie et le libellé de voie.

Il correspond à la ligne 4 de la norme AFNOR XPZ 10-011.

VI.42.Origine du code alternatif de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML : <sa_inc:OrCdAlternInterlocuteur>**
- **Nom de la classe : CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Attribut permettant de spécifier l'identité de l'organisme ayant attribué le code alternatif d'un interlocuteur.

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°729.

<https://id.eaufrance.fr/nsa/729>

VI.43.Prénom usuel du particulier

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:PUParticulier>
- **Nom de la classe :** PARTICULIER
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 100
- **Définition :**

Le prénom usuel est le prénom par lequel une personne physique choisit de se faire appeler dans la vie courante, parmi l'ensemble de ceux qui lui ont été donnés à sa naissance et qui sont inscrits à l'état civil.
(source: wikipedia)

VI.44.Sexe du particulier

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:SexeParticulier>
- **Nom de la classe :** PARTICULIER
- **Format :** C
- **Longueur :** 25
- **Définition :**

Sexe de la personne physique.

La liste des codes est définie dans la nomenclature n°717.
Celle-ci s'appuie sur la norme ISO 5218 1977
<https://id.eaufrance.fr/nsa/717>

VI.45.Sigle de la structure

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:SigleStructure>
- **Nom de la classe :** STRUCTURE (sans code SIRET)
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 15
- **Définition :**

Juxtaposition des lettres initiales de chaque mot composant le nom de la structure et constituant ainsi une abréviation.

VI.46. Sigle du service

- **Nom de balise XML : <sa_inc:SigleService>**
- **Nom de la classe : SERVICE D'UN ETABLISSEMENT**
- **Format : C**
- **Longueur maximale : 15**
- **Définition :**

Juxtaposition des lettres initiales de chaque mot composant le nom du service d'un établissement et constituant ainsi une abréviation.

VI.47. Statut de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML : <sa_inc:StInterlocuteur>**
- **Nom de la classe : INTERLOCUTEUR**
- **Format : C**
- **Longueur : 25**
- **Définition :**

Une nomenclature ou un élément codifié d'un jeu de données de référence possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts.

Une nomenclature ou un élément codifié d'un jeu de données de référence possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'élément codifié d'un jeu de données de référence est bien reconnu officiellement par l'organisme en charge de l'administration du jeu de données de référence et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

La liste des valeurs possibles est défini dans la nomenclature n°390.

<https://id.eaufrance.fr/nsa/390>

VI.48. Structure du code alternatif de l'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:StruCdAlternInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** CODE ALTERNATIF DE L'INTERLOCUTEUR
- **Format :** **C**
- **Longueur :** **25**
- **Définition :**

Attribut permettant de spécifier la structure du code alternatif employé par l'organisme (origine du code).
La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°730.

<https://id.eaufrance.fr/nsa/730>

VI.49. Type d'interlocuteur

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:TypeInterlocuteur>
- **Nom de la classe :** INTERLOCUTEUR
- **Format :** **C**
- **Longueur :** **25**
- **Définition :**

Catégorie d'interlocuteur (particulier, établissement INSEE,...)

La liste des valeurs possibles est définie dans la nomenclature n°612.

<https://id.eaufrance.fr/nsa/612>

VI.50. Téléphone du contact

- **Nom de balise XML :** <sa_inc:TelephoneContact>
- **Nom de la classe :** CONTACT
- **Format :** **C**
- **Longueur maximale :** **25**
- **Définition :**

Numéro de téléphone, fixe ou mobile, complet du contact (avec code des pays pour l'international ou les DOM) exprimé dans le format d'origine.

L'écriture des numéros de téléphone est régie par diverses normes internationales émises par l'Union internationale des télécommunications (principalement les recommandations UIT-T E.122, E.123 et E.126).

Dans la pratique cependant, lesdites normes posent diverses difficultés, notamment quant aux présentations recommandées. C'est la raison pour laquelle, par souci de simplification, les instances de l'Union européenne se sont accordées pour une présentation uniforme dans toutes les langues de l'Union selon les principes suivants:

1) indiquer le numéro dans sa transcription internationale à savoir:

- préfixe du pays précédé du signe «+» (sans espace), indiquant la nécessité d'ajouter le préfixe international;
- numéro complet (y compris le préfixe interurbain quand il y a lieu) présenté en un seul bloc sans espaces et séparé du préfixe du pays par une espace: +33 140633900
- numéro de poste éventuel présenté en un seul bloc et séparé du numéro principal par un trait d'union: +32 22202020-43657

VI.51. Téléphone du particulier

- **Nom de balise XML : <sa_inc:TelParticulier>**
- **Nom de la classe : PARTICULIER**
- **Format : T**
- **Définition :**

Numéro de téléphone, fixe ou mobile, complet du particulier (avec code des pays pour l'international ou les DOM) exprimé dans le format d'origine.

L'écriture des numéros de téléphone est régie par diverses normes internationales émises par l'Union internationale des télécommunications (principalement les recommandations UIT-T E.122, E.123 et E.126).

Dans la pratique cependant, lesdites normes posent diverses difficultés, notamment quant aux présentations recommandées. C'est la raison pour laquelle, par souci de simplification, les instances de l'Union européenne se sont accordées pour une présentation uniforme dans toutes les langues de l'Union selon les principes suivants:

1) indiquer le numéro dans sa transcription internationale à savoir:

- préfixe du pays précédé du signe «+» (sans espace), indiquant la nécessité d'ajouter le préfixe international;
- numéro complet (y compris le préfixe interurbain quand il y a lieu) présenté en un seul bloc sans espaces et séparé du préfixe du pays par une espace: +33 140633900
- numéro de poste éventuel présenté en un seul bloc et séparé du numéro principal par un trait d'union: +32 22202020-43657